Marie-Anne CHAPDELAINE Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 75
Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

PRET A TAUX ZERO

Les mesures permettant de renforcer le prêt à taux zéro à partir du 1_{er} janvier ont été présentées. Ces mesures permettront à davantage de jeunes et de ménages de la classe moyenne de devenir propriétaires. Elles soutiendront la reprise de l'activité dans le bâtiment. Concrètement, le nombre de bénéficiaires du PATZ sera augmenté par une augmentation des plafonds de revenus pris en compte, le montant octroyé à 0% pourra représenter jusqu'à 40% de l'emprunt immobilier, le différé de remboursement sera porté à une durée de 5 à 15 ans, la durée de remboursement pourra être allongée, , le PTZ dans l'immobilier ancien avec 25 % de travaux sera étendu à la totalité du territoire. *Trois exemples concrets*:

Un célibataire en région parisienne, gagnant 2 500€ par mois, ne pouvait jusqu'ici acheter un appartement neuf à 180 000€, malgré la possibilité d'un PTZ de 39 000€. A partir du 1_{er} janvier, cet achat lui sera possible, avec le droit à un PTZ de 60 000 € et un différé de remboursement de 5 ans.

Un couple sans enfants à Brest (zone B2), gagnant 3 200€ par mois, pouvait jusqu'ici acheter une maison neuve de 200 000€, mais sans PTZ. A partir du 1_{er} janvier, il pourra acheter une maison plus grande ou mieux située de 220 000€, en devenant éligible au prêt à taux zéro, à hauteur de 61600 €, avec un différé de remboursement de 5 ans.

Un couple avec 2 enfants à Vesoul (zone C), gagnant 2 000 € par mois, ne pouvait acheter une maison à rénover à 100 000 €, avec 50 000€ de travaux, malgré un PTZ de 27 000€. A partir du 1_{er} janvier, il pourra acheter cette maison, grâce à un PTZ porté à 60 000 € et un différé de remboursement de 15 ans.

Le gouvernement renforce et simplifie le prêt à taux zéro pendant 2 ans, avec des conditions plus avantageuses.

Il poursuit 2 objectifs:

- Assurer une reprise durable de l'activité économique dans la construction ;
- Permettre à davantage de ménages, notamment les jeunes actifs, d'accéder à la propriété,

Les mesures précises ont été présentées ce lundi par Sylvia Pinel et Christian Eckert, comme annoncé par le Président de la République le 29 octobre dernier à Nancy. Dès le 1er janvier 2016, le prêt à taux zéro :

- Pourra financer 40 % de l'achat d'un logement dans le neuf (contre 18 et 26 % aujourd'hui selon les secteurs d'acquisition) ;
- Permettra à plus de ménages d'y accéder avec l'augmentation des plafonds de revenus ;
- Donnera la possibilité aux ménages de commencer à rembourser ce prêt en différé, au bout de 5 ans, 10 ans ou 15 ans selon les revenus ;
- **Permettra d'allonger les prêts si nécessaire**, sur 20 ans au moins, pour réduire le montant des mensualités de prêt.

Parallèlement :

- Le prêt à taux zéro dans l'ancien sous conditions de travaux, actuellement réservé à certains territoires ruraux, sera élargi à l'ensemble du territoire. Pour y être éligibles, les opérations d'acquisition devront, comme aujourd'hui, comporter 25% de travaux ;
- Les conditions d'éligibilité au Prêt Accession Sociale, garanti par l'Etat, seront harmonisées sur celles de ce nouveau prêt à taux zéro, pour plus de simplicité.

Ces mesures, qui permettront de créer de nombreux emplois dans le secteur du bâtiment, entreront en vigueur en janvier 2016 pour une durée de deux ans. Elles auront un impact sur les finances publiques à partir de 2017 et leur coût sera entièrement financé dans le projet de loi de finances pour 2017. Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement de la politique menée depuis 3 ans et qui commence à porter ses fruits, avec une amélioration des ventes de logements neufs et l'amorce d'une reprise dans l'activité de la construction.

NOE - NOUVELLES OPPORTUNITES ECONOMIQUES

Les grandes lignes du prochain projet de loi pour favoriser les nouvelles opportunités économiques (Noé) ont été présentées ce lundi par Emmanuel Macron. L'objectif du gouvernement : transformer le potentiel du numérique en opportunité pour tous, et faire en sorte que chacun trouve sa place dans cette transformation. Il convient pour ce faire d'avancer sur 3 priorités : faire émerger une économie de l'innovation, donner plus d'agilité aux créateurs et aux entrepreneurs, donner des accès et offrir des sécurités individuelles. Une première série de propositions sera présentée à la mi-décembre. Un projet de loi sera présenté au début de l'année 2016.

Les grandes lignes du prochain projet de loi pour favoriser les nouvelles opportunités économiques (Noé) ont été présentées ce lundi par Emmanuel Macron.

« La révolution numérique et les nouvelles technologies transforment en profondeur notre économie. [...] Ne pas anticiper ces mutations, c'est se condamner à les subir. Les préparer, c'est au contraire en faire une opportunité ». « Tous les secteurs ont été touchés ou seront touchés à plus ou moins court terme ». « Nous n'avons pas le choix [la révolution du numérique] est en train de se passer », il ne s'agit pas « de lutter contre ces changements [car] 50% des emplois seraient automatisables à de horizon 20 ans ». Cette révolution est une opportunité : « ces transformations sont des gains pour le consommateurs, pour les entreprises et des potentialités de relocalisation de certains emplois » (E. Macron, 09/11/15).

L'objectif du gouvernement : transformer le potentiel du numérique en opportunité pour tous, et faire en sorte que chacun trouve sa place dans cette transformation.

Il convient pour ce faire d'avancer sur 3 priorités :

- Faire émerger une économie de l'innovation :
- o En adaptant notre structure de financement, en soutenant le financement en capital, l'investissement productif et l'investissement dans l'immatériel. Cela devrait notamment permettre la capacité à financer les investissements des starts up qui leur permettront d'acquérir une taille internationale.
- A cet effet, il faut « ramener le capital qui est celui de nos épargnants vers le financement de l'économie réelle » (E. Macron, 09/11/15).
- o **En ouvrant les données**. Elles sont la nouvelle ressource de l'économie numérique. Nous devons faire en sorte de les rendre accessibles aux particuliers et aux entrepreneurs pour qu'ils transforment les gisements d'activité en activité réelle, tout en protégeant les utilisateurs.
- S'agissant des données privées en particulier, nous devons aller plus loin. Certaines données économiques d'intérêt général pourraient être obligatoirement accessibles. Cela sera à déterminer dans les prochaines semaines.
- Soutenir la numérisation des secteurs traditionnels de l'économie, comme l'artisanat et le commerce.
- Donner plus d'agilité aux créateurs et aux entrepreneurs, en facilitant la création et le développement des entreprises individuelles. « On doit faciliter l'entreprise individuelle surtout pour les plus fragiles [et] trouver un intermédiaire entre le salariat et l'assistanat. Cette révolution du numérique doit être inclusive » (E. Macron, 09/11/15) :

- En adaptant les niveaux de qualification. Il s'agit de revoir les exigences de qualification de manière très fine, sur des critères objectifs de sécurité et de protection des consommateurs. Mais aussi de rendre ces qualifications accessibles (durée et coût).
- o **En créant un parcours de croissance pour les indépendants** : simplification du parcours et facilitation de la transition d'une forme d'entrepreneuriat à une autre.
- En s'appuyant sur les outils du numérique pour identifier les compétences et les métiers de demain, pour s'assurer que la formation réponde au mieux aux besoins des entreprises et aux évolutions technologiques.
- Donner des accès et offrir des sécurités individuelles :
- En forgeant un cadre favorable à l'économie numérique. L'objectif est de moderniser les outils de régulation et de lever les barrières qui empêchent les acteurs « traditionnels » de se positionner favorablement face à l'émergence de nouveaux acteurs.
- o **En instaurant notamment le compte personnel d'activité.** « C'est une sécurité individuelle dans le marché de l'emploi ». « Il y a une différence entre chercher à protéger l'emploi et protéger les individus. L'emploi se transforme, nous devons accompagner la formation des personnes dont l'emploi serait affecté par la révolution numérique » (E. Macron, 09/11/15).
- « Une première série de propositions [sera présentée] à la mi-décembre puis un point début janvier » (E. Macron, 09/11/15). Un projet de loi sera présenté au début de l'année 2016.

SANTE – FINANCEMENT ETABLISSEMENTS DE SANTE

Pour corriger les effets négatifs de la tarification à l'activité (T2A), Marisol Touraine a souhaité réformer en profondeur le mode de financement des établissements de santé. Engagée par la ministre dès 2012, cette réforme a permis de mieux prendre en compte les parcours des patients, l'isolement de certaines activités et la qualité des soins prodigués dans le calcul des ressources attribuées aux hôpitaux. Elle doit maintenant être amplifiée. C'est le sens de la mission confiée à Olivier Veran, praticien hospitalier au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Grenoble et ancien député de l'Isère. Marisol Touraine a chargé Olivier Veran de travailler à l'avènement de modes de financement davantage médicalisés, plus sensibles aux spécificités des différents types de soins dispensés à l'hôpital. La piste d'une dotation modulée à l'activité devra être examinée avec une attention particulière. Ce nouveau modèle devra s'appliquer en priorité à certaines activités hospitalières qui ne se prêtent pas au modèle de la tarification à l'activité, en particulier les parcours de prise en charge des pathologies chroniques, les soins palliatifs et les soins non programmés. Olivier Veran devra faire en outre des propositions concrètes pour réformer le financement de la recherche et de l'innovation, ainsi que l'investissement dans les établissements de santé.

AGRICULTURE – VERSEMENT ANTICIPE PAC OVINS CAPRINS

Stéphane Le Foll a décidé du versement d'une avance au titre de la politique agricole commune (PAC) sur les aides ovines et caprines 2015 des éleveurs métropolitains pour un montant de 64,5 M€. Le versement de cette avance, qui représente 50% du montant total de l'aide attendue, est actuellement en cours. Le solde de ces aides sera versé début décembre. Elles représenteront un total d'environ 135 M€. Cette avance exceptionnelle sur les aides de la PAC, qui sont habituellement versées à partir du 1er décembre, bénéficiera à : 18 800 éleveurs d'ovins, soit 93% des demandeurs d'aide ovine, pour un montant de 57,6 millions d'euros ; 4 780 éleveurs de caprins, soit 95% des demandeurs d'aide caprine, pour un montant de 6,9 millions d'euros. L'aide ovine sera versée pour un total de 4,9 millions de brebis. Cela représente un montant moyen d'environ 24,5€ par brebis. Plus de 3 millions de brebis bénéficient de l'aide maximum possible, soit 26,25€ par animal. Ces montants sont à comparer au montant maximum octroyé à travers l'ancienne aide aux ovins, qui était de 24€ par brebis. L'aide caprine, sera versée pour 800 000 chèvres, soit un montant moyen d'environ 17,5€ par chèvre. Ce versement anticipé a été rendu possible par la forte mobilisation des services du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), que le Ministre tient à saluer.

ECONOMIE – FEUILLE DE ROUTE LOI NOUVELLES OPPORTUNITES ECONOMIQUES

« La révolution numérique et les nouvelles technologies transforment en profondeur notre économie. Elles font la part belle à l'innovation, qui devient le principal moteur de la croissance. Ne pas anticiper ces mutations, c'est se condamner à les subir. Les préparer, c'est au contraire en faire une opportunité. Mon ambition : permettre à tous nos concitoyens, quels que soient leur âge, leur parcours et leur niveau d'études, et à toutes nos entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, de se saisir de ces opportunités. Puisque tout change, notre manière d'agir doit aussi changer. La stratégie pour les nouvelles opportunités économiques sera une construction collective. Celle-ci s'appuiera sur un diagnostic commun aux Français, qui voient leur travail et leur quotidien évoluer, aux entrepreneurs, qui apportent les idées neuves et créent de l'emploi, aux partenaires publics, qui soutiennent les projets de nos concitoyens, aux acteurs étrangers, qui sont engagés comme nous dans cette révolution. Commencer à forger ensemble le diagnostic qui sera le socle de notre stratégie pour saisir les nouvelles opportunités économiques, tel est l'objet de cette rencontre à laquelle je vous invite lundi 9 novembre. Elle vous permettra également d'échanger avec des intervenants de premier plan, qui partageront avec vous leur analyse des mutations à l'œuvre dans notre économie » (E. Macron, 05/11/15).